

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents excusés : DA COSTA Sandrine, NAVILLE Catherine, PISANI Éric

Absents : MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme

Mme Patricia DEAGE est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte Administratif 2019 budget commune :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du compte administratif 2019, après en avoir délibéré, approuve les comptes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 308 618,95	300 259,73	
Opérations exercice	1 005 817,21	1 477 888,03	732 317,40	842 124,23
Totaux	1 005 817,21	2 786 506,98	1 032 577,13	842 124,23
Résultat clôture		1 780 689,77	190 452,90	
Restes à réaliser			1 047 466,77	
Totaux cumulés		1 780 689,77	1 237 919,67	
Résultats définitifs		1 780 689,77	1 237 919,67	

Conseillers présents 9 Conseillers représentés 0 Ayant voté pour 8 Ayant voté contre 0
S'étant abstenu.....0 N'ayant pas pris part au vote 1 (Le Maire en exercice)

2. Approbation du Compte de gestion 2019 budget commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat 2019 budget commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget communal 2020 le résultat 2019 de la façon suivante :

➤ Affectation obligatoire en réserves 1068	1 237 919,67
➤ Excédent de fonctionnement reporté au R002	542 770,10
➤ Déficit d'investissement au D001	190 452,90

4. Aide financière à une famille de la commune :

Monsieur le Maire expose qu'une famille a déposé une demande d'aide sociale. Ce dossier a été étudié par le Comité Consultatif pour les Actions Sociales.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer à cette famille, une aide à hauteur de 160 € répartie sous forme de 4 bons d'achat de 40€ (un bon par semaine) à Carrefour Market à Amancy.

5. Avenants au marché « construction nouvelle mairie » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre du marché de travaux pour la construction de la nouvelle mairie, des avenants sont présentés.

Lot 1 Terrassements-Réseaux MISSILLIER :

- Reprise des réseaux d'eaux pluviales : + 6 483.00 € HT soit + 7 779.60 € TTC
- Ajout dalle de répartition sur cuve de rétention : + 3 175,00 € HT soit + 3 810,00 € TTC

Lot 5 Gros Œuvre ZANETTO seuils et fourreaux + 663,35 € HT soit + 796,02 € TTC

Lot 7 Menuiserie extérieure bois aluminium ALPAL + 1 582.00 € HT soit + 1 898.40 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les différents avenants au marché « construction nouvelle mairie » et autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Programme d'actions pour l'année 2020 sur la forêt communale par l'Office National des Forêts :

Vu la délibération du Conseil Municipal n°50/2018 du 29 Novembre 2018 portant création de la forêt communale et 1^{ère} application du régime forestier ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'action « travaux de maintenance » pour un montant de 2 960,00 € HT et autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Modification du règlement de location de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, lors des locations de la salle polyvalente, il arrive que les locaux ou ses abords ne soient pas rendus tels que trouvés et des personnes, afin de bénéficier du tarif de location appliqué aux gens de Scientrier, font des contrats erronés. Il convient donc de modifier le contrat de location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne plus louer la salle polyvalente aux personnes qui n'habitent pas la commune de Scientrier ;
- Au cas où la salle aura été réservée par une personne de Scientrier mais qu'il s'avère que ce n'est pas cette personne qui utilise la salle, la caution versée sera retenue ;
- Il sera demandé, à la signature du contrat la fourniture de deux justificatifs de domicile différents et d'une pièce d'identité ;
- Un état des lieux sera fait à la remise des clefs le vendredi après-midi et un autre aura lieu le lundi matin.

8. Subventions 2020 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que des demandes de subvention ont été déposées par des associations.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- Donneurs de Sang Reignier environ 400.00 €

- Coopérative Scolaire (classe découverte) (40 € par enfant)	2 920.00 €
- Espace femmes	100.00 €
- Harmonie Reignier-Esery	300.00 €
- Lieutenants de l'ouvèterie	50.00 €
- UDC AFN Canton Reignier	100.00 €

9. Questions diverses :

- Défense incendie secteur Les Platons : le promoteur ne souhaite pas changer le réseau et ce poteau ne sera donc pas réalisé.
- Dates : sortie ski le 14/03 aux Arcs
nettoyage de printemps le 28/03
élections municipales les 15 et 22/03